



AS SOLAR

(Siret : 92886644100019)

M. ORRIOLS

25 rue du Butor
Appartement 14
97400 SAINT DENIS

Entreprise titulaire de la qualification

QualiPV 36

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 36 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 07 septembre 2025 au 07 septembre 2026

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 09/12/2024 : CA000000312236 - ALLIANZ IARD (Paris)
- décennale au 09/12/2024 : CA000000312236 - ALLIANZ IARD (Paris)

QualiPV 500

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 500 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 07 septembre 2025 au 07 septembre 2026

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 09/12/2024 : CA000000312236 - ALLIANZ IARD (Paris)
- décennale au 09/12/2024 : CA000000312236 - ALLIANZ IARD (Paris)



Numéro QualiPV : QPV/76210

Forme juridique : SAS

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 14 janvier 2026

André Joffre,
Président de Qualit'EnR

Grâce au site www.qualit-enr.org, rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

62 rue de la Chaussée d'Antin • 75009 PARIS

SIREN 489 907 360



QualiPV est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPV n° 009007204 déposée dans les classes 9, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 07 septembre 2028 pour QualiPV 36, 07 septembre 2029 pour QualiPV 500